

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

36, rue Albert Frappin
45200 AMILLY Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

☎ : 02.38.28.76.56/12
📠 : 02.38.28.76.61

AT/N°4/2024

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 15 Avril à 18 heures, le Conseil d' Administration légalement convoqué le 29 Mars s'est réuni à la Mairie d' AMILLY, sous la présidence de M. DUPATY, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation

29 Mars 2024

ETAIENT PRESENTS

Mme BEDU, M. PATRIGEON, Mme FOUBET, Mme BONNARD, M. DAUNAY.
membres élus

Mme FORGEOT, M. VERGEADE, M. THERON.
membres nommés

Date de publication

17 Avril 2024

ABSENTS EXCUSES

Mme TINSEAU, Mme FOLY, Mme PENIN (pouvoir à M. PATRIGEON), Mme LECOQ, M. LEBLOND-LANDRIER, Mme PAY (pouvoir donné à Mme BEDU), M. NOREST, Mme BOZIOT.

Date de télétransmission

17 Avril 2024

Nombre de membres

**En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 11**

Mme BEDU est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Pour extrait conforme

**Le Président,
Gérard DUPATY**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMILLY**CA du 15 Avril 2024****AT/N°4/2024****OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire actualisé pour l'exercice 2024, en séance du Conseil d'Administration le 11 Mars 2024 lequel décida de prévoir un budget 2024 de continuité, sans demande de subvention à la Ville d'AMILLY compte tenu de l'excédent figurant à la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S.

Monsieur le Président soumet donc à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes = 91 475,59 €

Dépenses = 91 475,59 €

Section d'investissement

Recettes = 8 516,88 €

Dépenses = 8 516,88 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,**DELIBERE ET VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2024 comme suit :Section de fonctionnement

Recettes = 91 475,59 €

Dépenses = 91 475,59 €

Section d'investissement

Recettes = 8 516,88 €

Dépenses = 8 516,88 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.